

Mercredi, 12 novembre 2014

2014-11-12

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, douze novembre deux mille quatorze (12-11-14) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR (suite)

- 1° Site d'enfouissement ;
- 2° Projet "Les vallées de lavande " ;
- 3° Déneigement des cours ;
- 4° Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ - appui demandé ;
- 5° Règlement concernant les commerces et certaines activités économiques - modifications à approuver ;
- 6° Projet agent de développement modifié ;
- 7° Activités d'accueil pour nouveaux arrivants ;
- 8° Projet garderie - enseignes pour entrée et sortie du village ;
- 9° Souper de Noël ;
- 10° Varia.

SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé les deux offres reçues de Gesterra et de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont évalué le nombre de kilomètres ainsi que les coûts supplémentaires pour enfouir les matières résiduelles ;

201411-199

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et Sherbrooke pour une période de 5 ans.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée

SITE D'ENFOUISSEMENT

201411-200

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe Gesterra que le contrat pour l'enfouissement des matières résiduelles se terminant au 31 décembre 2014 ne sera pas renouvelé.

QU'une lettre soit envoyée à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour les informer de cette décision.

Adoptée

RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

201411-201

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien commande trois (3) rouleaux de sacs de plastique agricoles au coût de 96 \$ + taxes chacun. La livraison sera effectuée à notre municipalité au coût de 21.35 \$ + taxes.

Adoptée

PROJET "LES VALLÉES DE LAVANDE"

201411-202

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie le projet "Les vallées de lavande". Par contre, notre municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour injecter le montant demandé.

Adoptée

DÉNEIGEMENT DES COURS

201411-203

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil acceptent de donner le contrat de déneigement de la cours du poste incendie (l'entretien des portes inclus) au montant de 200 \$ et de la cours avant du centre communautaire au montant de 600 \$ aux Débroussailleurs GSL inc. L'entrepreneur devra pousser la neige jusqu'au bout de la cours arrière du centre communautaire. L'entretien des marches et l'épandage d'abrasifs de la cours sera effectué par la municipalité.

Adoptée

APPUI POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE RELAIS POUR SERVICE TÉLÉPHONIQUE ET INTERNET

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté a pour objectif de desservir en réseau téléphonique et internet des résidences isolées en milieu forestier ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

201411-204

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie la demande de Monsieur Gilles Pellerin.

Adoptée

RÈGLEMENT CONCERNANT LES COMMERCES ET CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - MODIFICATION À APPROUVER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a reçu une proposition de modification du règlement concernant les commerces et certaines activités économiques ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document ;

201411-205

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien approuve les modifications apportées au Règlement concernant les commerces et certaines activités économiques.

Adoptée

PROJET AGENT DE DÉVELOPPEMENT MODIFIÉ

201411-206

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie le projet présenté par le président du Comité de développement, Guy Chaperon au Pacte rural pour un montant total de 12 167 \$ soit 8 992 \$ financé par le Pacte rural et 2 433 \$ financé par le Comité de développement et 742 \$ en remboursement de la TPS-TVQ. Le rôle de l'agent est de mettre en place les actions concrètes du plan directeur adopté par la municipalité.

Adoptée

ACTIVITÉS D'ACCUEIL POUR NOUVEAUX ARRIVANTS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande reçue du Service d'Accueil Régional rappelant l'importance des activités d'accueil pour bien accueillir, intégrer et promouvoir l'accueil des nouveaux arrivants dans notre municipalité ;

201411-207

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien regarde à l'intérieur de l'analyse du budget la possibilité de prévoir un montant d'argent pour l'année 2015.

Adoptée

**PROJET GARDERIE
ENSEIGNES À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Bouchard désire se partir une garderie en milieu familial ;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules circulent à près de 90 km à l'entrée de la municipalité ;

201411-208

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande l'autorisation au Ministère des Transports d'installer des panneaux "Attention à nos enfants" aux entrées de la municipalité.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201411-209

Le conseiller Claude Blain propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

